

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES MARCHÉS PUBLICS DE FOURNITURES ET DE SERVICES

Outils et bonnes pratiques



PRÉAMBULE

La Région wallonne s'engage activement à soutenir le déploiement de l'économie circulaire à travers divers leviers, via notamment la Stratégie [Circular Wallonia](#). Renforcer la dynamique lancée en matière de marchés publics circulaires s'inscrit dans ses ambitions, avec la mise en place d'outils favorisant la mise en capacité des acteurs publics. En effet, la commande publique, représentant environ 10 % du PIB wallon, constitue un levier stratégique pour la transition vers une économie circulaire. En adoptant une stratégie d'achat circulaire, les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle d'exemplarité et encourager les entreprises à développer des solutions innovantes. En appliquant les principes de l'économie circulaire, les pouvoirs publics contribuent à sortir du modèle économique linéaire « extraire, fabriquer, consommer, jeter ». Cette transition contribue à préserver les ressources naturelles, à réduire les émissions de carbone et à générer des opportunités économiques, d'innovation et d'emplois.

Ce document se veut être une boussole, apportant outils et bonnes pratiques pour intégrer l'économie circulaire dans la commande publique. Destiné à l'ensemble des acteurs de la commande publique, il les accompagne dans l'évolution de leur stratégie d'achat en intégrant une approche circulaire, et ce, à travers les différentes étapes d'un achat public (du stade des réflexions stratégiques globales, de la préparation et la passation des marchés jusqu'à l'exécution de ces derniers).

Ce guide propose une panoplie de pratiques, allant de mesures facilement applicables à des stratégies plus ambitieuses et structurantes. Chaque organisation est invitée à identifier les approches les plus adaptées à ses besoins, ses ressources et son niveau de maturité en matière d'économie circulaire.

En complément, ce guide met à disposition des ressources pour explorer de nouvelles alternatives et faciliter l'adoption de pratiques circulaires dans la commande publique wallonne.

Les recommandations formulées s'appliquent principalement aux marchés de fournitures et de services.

La création de ce guide est soutenue par le Plan de Relance de la Wallonie.



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
Qu'est-ce que l'économie circulaire ?.....	5
Qu'est-ce qu'un marché public circulaire ?	6
L'ÉLABORATION DU MARCHÉ.....	8
1. Analyse et formulation des besoins	9
Communication interne	10
Inventaire des ressources internes.....	10
2. Ambitions du projet	12
3. Conceptions de marché qui favorisent l'innovation et l'économie circulaire ...	13
L'économie de la fonctionnalité	13
Marché réservé aux entreprises sociales	14
Avantages.....	14
4. Consultation préalable du marché.....	16
Comment prospecter ?	17
LA PASSATION DU MARCHÉ	18
1. Choix de la procédure	19
2. Formaliser la démarche d'économie circulaire dans un cahier des charges .	21
Favoriser l'allongement de la durée de vie des produits.....	22
Stimuler l'approvisionnement circulaire	23
Penser à la gestion des éventuels défauts d'exécution	27
L'EXÉCUTION DU MARCHÉ	28
1. Mise en place d'un tableau de suivi.....	29
2. Collaboration étroite avec le adjudicataire	29
CONCLUSION	30
RESSOURCES	32



INTRODUCTION



QU'EST-CE QUE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ?

La Commission européenne définit l'économie circulaire comme **une économie où les produits et les matières conservent leur valeur le plus longtemps possible. Les déchets et l'utilisation des ressources sont réduits au minimum. Lorsqu'un produit arrive en fin de vie, les ressources qui le composent sont maintenues dans le cycle économique afin d'être réutilisées encore et encore pour recréer de la valeur.**

L'économie circulaire englobe une série de pratiques, qui offrent chacune des pistes de solutions différentes aux producteurs et consommateurs afin d'optimiser l'utilisation des ressources et maintenir les matières premières dans le cycle économique. Elle privilégie notamment une hiérarchie dans le traitement des déchets afin de promouvoir le principe de réutilisation maximale des ressources.

L'**échelle de Lansink** est le cadre théorique reconnu en économie circulaire, qui **classe et hiérarchise les différentes stratégies de gestion des déchets**, appelées les « R », selon leur préférence en termes de préservation des ressources. Son objectif est de **maximiser la durée de vie des produits** en favorisant des actions situées en haut de l'échelle, avec un accent particulier sur la prévention. Elle encourage également la transformation de certains composants des produits pour leur donner une nouvelle utilité, et en dernier recours, le recyclage et la revalorisation.

Cette échelle sert de guide tout au long de ce document, offrant des solutions concrètes et pragmatiques pour rendre les achats publics plus circulaires.

STRATÉGIES LES PLUS VERTUEUSES	Utilisation et fabrication plus intelligentes des produits		REFUSER	Éviter l'achat ou l'utilisation de produits non essentiels et de substances dangereuses toxiques pour la santé et l'environnement.
			REPENSER	Proposer des services (par ex. l'économie de la fonctionnalité). Concevoir des produits durables en privilégiant des matériaux biosourcés, locaux, recyclés ou recyclables et en favorisant la démontabilité, la réparabilité et la modularité.
			RÉDUIRE	Utiliser moins de ressources naturelles et de matériaux en augmentant l'efficacité de la fabrication et de l'utilisation des produits (par ex. via l'économie de partage).
Prolonger la durée de vie des produits et de leurs composants		RÉUTILISER	Donner une seconde vie aux produits jetés qui sont encore en bon état. Par ailleurs, la standardisation des produits facilite leur réutilisation à grande échelle.	
		RÉPARER	Entretien et réparer les produits défectueux pour qu'ils puissent être utilisés dans leur fonction d'origine.	
		RECONDITIONNER	Restaurer des produits anciens ou mis au rebut pour les remettre à neuf, en remplaçant les composants endommagés par des composants neufs.	
		REFABRIQUER	Utiliser des pièces d'un produit jeté pour fabriquer un nouveau produit ayant la même fonction, réduisant ainsi la demande en pièces neuves.	
		RÉAFFECTER	Utiliser des pièces d'un produit jeté pour créer un nouveau produit ayant une fonction différente.	
STRATÉGIES LES MOINS VERTUEUSES	Traitement des matériaux		RECYCLER	Traiter les déchets (industriels ou ménagers) de produits arrivés en fin de vie, ce qui permet de réintroduire certains de leurs matériaux dans la production de nouveaux produits.
			REVALORISER	Extraire de l'énergie des déchets non recyclables afin d'en récupérer les ressources.

Figure 1 : Stratégie des 10 R

QU'EST-CE QU'UN MARCHÉ PUBLIC CIRCULAIRE ?

Un achat dit « circulaire » est un achat qui permet de réduire au maximum ses impacts négatifs sur l'environnement ainsi que la production de déchets. Pour ce faire, il existe une multitude d'actions possibles : opter pour des produits réutilisables, rénover un bâtiment avec des matériaux de réemploi, privilégier des marchandises recyclées ou bien remises à neuf, mettre en commun et partager des ressources, louer un service plutôt qu'acheter un bien, allonger la durée de vie d'un produit, etc.



Le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire peut s'opérer de manière **progressive et stratégique** à travers plusieurs principes clés qui influencent les pratiques d'achats. Ces principes incluent :

- **Acheter moins** : refuser et réduire les achats superflus, en privilégiant la durabilité et la longévité des produits. Par exemple, acheter des produits réutilisables et réparables plutôt que de multiples produits à usage unique. Quand cela est pertinent, privilégier la location ou le leasing, réaliser des achats mutualisés pour plusieurs services ou entités.
- **Acheter mieux** : réaliser un marché de contractualisation à la performance, privilégier le cout global sur la durée de vie plutôt que le prix facial de l'achat. Penser également son achat pour réduire l'impact environnemental au maximum. Cela peut inclure des produits éco-conçus, modulaires, certifiés, intégrant des matériaux recyclés et ou recyclables.

- **Utiliser mieux** : maximiser l'efficacité des ressources utilisées, par exemple, en privilégiant des solutions de maintenance et de réparation pour prolonger la durée de vie des équipements ou des biens.
- **Utiliser plus longtemps** : promouvoir l'allongement de la durée de vie de l'achat. Par exemple en optant pour des garanties prolongées, en évaluant la possibilité de se fournir sur le marché de la seconde main quand c'est pertinent et en prévoyant la fin de vie du produit (réutilisation, don, ou autre).

Ces principes peuvent être appliqués à différentes étapes du processus d'achat, de la définition du besoin à la gestion de la fin de vie des produits ou des services achetés. Ils sont au cœur des stratégies d'achat public circulaire, favorisant une gestion plus responsable des ressources.

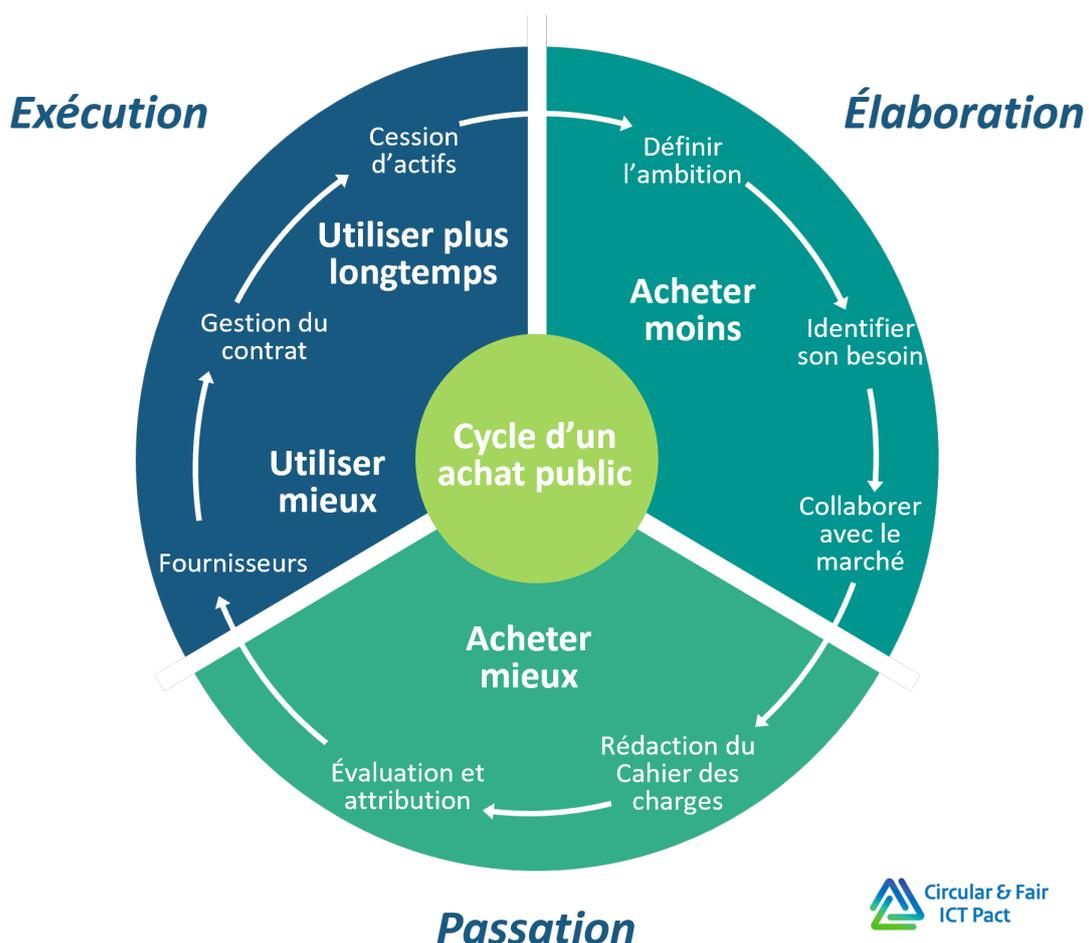


Figure 2 : Étapes d'un achat circulaire équitable (Source: Circular & Fair ICT Pact Framework)

L'ÉLABORATION DU MARCHÉ

L'intégration de l'économie circulaire dans un processus d'achat public commence dès sa phase préparatoire et ce afin que son impact soit le plus significatif possible.

L'objectif est de définir clairement des objectifs et des stratégies d'approvisionnement circulaire pour construire une ligne directrice dans l'achat.



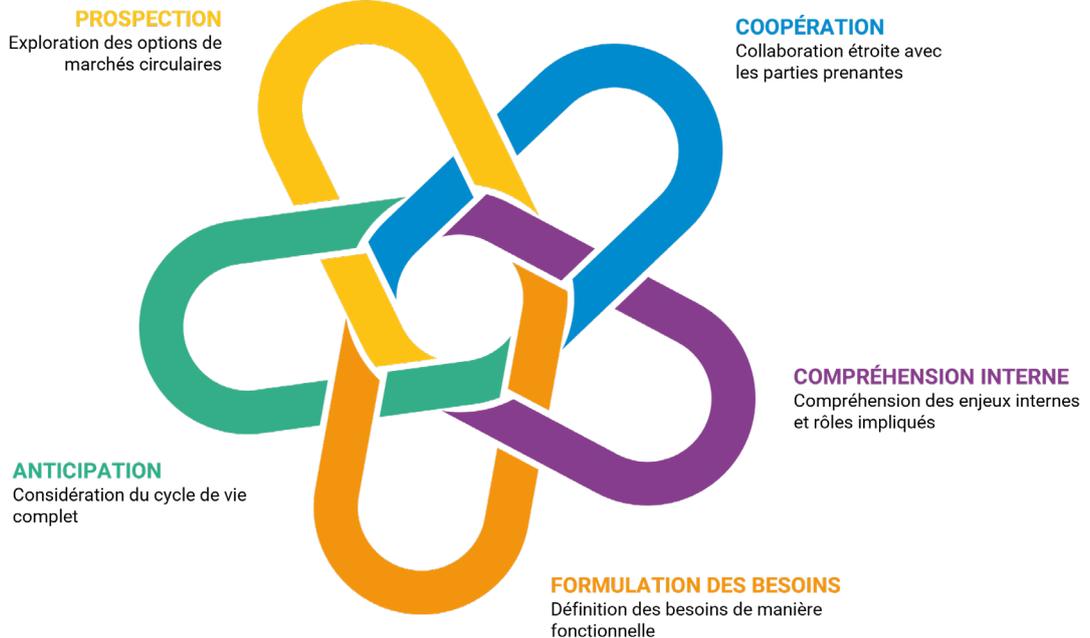


Figure 3 : Les étapes de l'élaboration du marché

1. ANALYSE ET FORMULATION DES BESOINS

L'analyse des besoins de **manière fonctionnelle** constitue une étape essentielle dans l'intégration des principes d'économie circulaire dans un marché public. Les besoins fonctionnels se concentrent sur les fonctions ou les services que l'on souhaite obtenir, plutôt que sur des

produits spécifiques. Elle permet de **hiérarchiser les actions pour minimiser les impacts environnementaux, sociaux et économiques**, en s'appuyant notamment sur la partie supérieure de l'échelle de Lansink.



Quelques exemples



- **Mobilité** : plutôt que d'investir dans l'achat de voitures de fonction, il serait pertinent d'explorer des alternatives telles que le covoiturage, un service de coursiers, ou l'utilisation de vélos pour les trajets courts, adaptés aux besoins spécifiques des employés. Ces solutions permettent non seulement de rationaliser les dépenses, mais aussi de réduire les émissions de CO₂, tout en promouvant une mobilité plus consciente des ressources utilisées.



- **Éclairage** : au lieu d'acheter de nouvelles lampes dites classiques, est-il possible de passer par un service pour ne payer que l'utilisation de cette lumière ou de penser à une structure facilement réparable ? Cela permettrait une utilisation rationnelle de la lumière et d'allonger la durée de vie des installations.



- **Fournitures de bureau** : à la place d'acheter des fournitures neuves, est-il possible d'utiliser des fournitures issues de matériaux recyclés ou reconditionnés ? Cela permet de réutiliser des matériaux existants et de réduire les déchets.



- **Vêtements de travail** : en commandant de nouveaux vêtements de travail, peut-on exiger une composition facilement recyclable et issue de sources recyclées ? Cela permet de réutiliser les ressources et d'assurer une fin de vie plus circulaire.

Communication interne

Pour optimiser l'analyse des besoins, il est crucial de **décloisonner la communication** entre les différents services en interne. Cela permet de mieux **comprendre les besoins et contraintes** de chaque service, favorisant ainsi des décisions plus éclairées et pertinentes. La définition d'une équipe qui suit le marché, réunissant divers profils – par exemple la personne responsable du marché public, de la prescription technique, du service juridique, les utilisateurs, la personne experte en environnement / développement durable et la direction – permet une approche collaborative et innovante, adaptée aux défis et besoins de chacun.

Il est recommandé de diversifier les arguments pour obtenir l'adhésion des parties prenantes. Au-delà des **avantages environnementaux** (réduction des déchets, impact positif sur l'environnement, prolongement du cycle de vie des produits), intégrer des **arguments financiers** (réduction des

coûts à long terme) et **logistiques** (facilité de gestion et de maintenance) peut renforcer cette démarche.

Il est crucial de prioriser les types d'achats qui peuvent intégrer l'économie circulaire, en ciblant **progressivement** ceux qui ont un impact environnemental significatif. Il est recommandé de commencer par des achats pour lesquels des alternatives circulaires sont facilement disponibles sur le marché et n'entraînent pas de coûts supplémentaires internes. Cela permet de maximiser les bénéfices environnementaux tout en minimisant les contraintes financières et opérationnelles. En outre, il est utile d'évaluer régulièrement les opportunités d'élargir cette approche à d'autres catégories d'achats à mesure que le marché des solutions circulaires évolue et se diversifie.



Exemple sur la consultation des parties prenantes pour des véhicules de services

Avant l'acquisition de 10 véhicules, une commune a mené une consultation auprès de ses employés. Les retours ont mis en lumière des besoins divergents : certains jugeaient les véhicules trop petits pour transporter du matériel, tandis que d'autres les trouvaient trop grands pour des rendez-vous clients.

À la suite de ces échanges, la commune a opté pour une solution mixte : trois véhicules ont été remplacés par des vélos électriques, mieux adaptés à certains usages, et les sept autres ont été intégrés dans un contrat de leasing. Les vélos électriques, ont permis de réduire les coûts de carburant et d'entretien, tout en améliorant la santé et le bien-être des employés.



Inventaire des ressources internes

Pour compléter l'analyse des besoins en fonction de ce qui est nécessaire, il peut être intéressant d'**identifier les ressources internes disponibles** afin de **maximiser leur réutilisation** et de réduire la nécessité d'achats supplémentaires.

En suivant ces étapes (voir figure ci-dessous), l'organisation pourra non seulement **optimiser l'utilisation de ses ressources**, mais également réduire ses coûts et son impact environnemental, tout en promouvant une approche durable et circulaire.

Dans le cadre d'un marché de fournitures pour l'achat de mobilier tel que des tables et des chaises, la réparation ou la remise à neuf du

mobilier existant est une solution à envisager. Plusieurs entreprises offrent ce type de service, permettant ainsi d'allonger la durée de vie de vos fournitures de bureau. Cette approche présente de nombreux avantages : un taux de réutilisation élevé, avec la possibilité de réparer ou remettre à neuf jusqu'à 60 % du mobilier existant ; une réduction significative des déchets et des émissions de CO₂, pouvant atteindre jusqu'à 80 % ; la création d'emplois locaux et donc soutenir les entreprises de votre région ; et une optimisation des coûts, souvent inférieurs à ceux de l'achat de nouveaux mobiliers. En prolongeant la durée de vie des produits, ces initiatives favorisent une économie circulaire dans laquelle les ressources sont utilisées de manière plus efficace et les déchets sont minimisés.

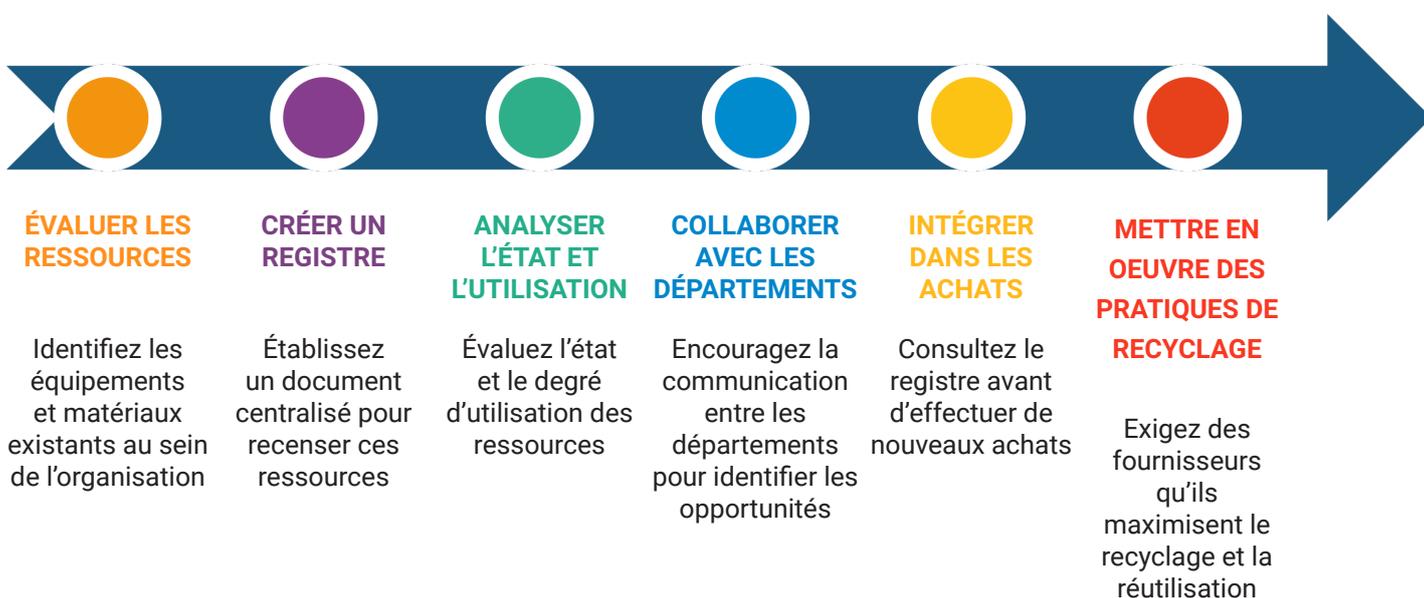


Figure 4 : Maximiser la réutilisation des ressources internes

2. AMBITIONS DU PROJET

L'intégration de principes d'économie circulaire dans le cahier des charges est facilitée par la **collaboration avec les parties prenantes** de l'organisme qui souhaite acheter. Cette collaboration permet de **cerner les priorités et ainsi d'établir des objectifs stratégiques** à intégrer dans le cahier des charges tels que l'allongement de la durée de vie des produits, le

recours à des matériaux recyclés ou biosourcés, et la prise en compte de l'économie sociale, tout en tenant compte des contraintes du marché. En engageant ce dialogue en amont, les acheteurs publics peuvent identifier les besoins essentiels et les particularités du marché, ce qui leur permet d'élaborer des **critères** et des **spécifications** adaptés.



Approches pour intégrer les principes d'économie circulaire

Pour intégrer des principes d'économie circulaire dans les marchés publics, il est utile de valoriser plusieurs approches stratégiques. Par exemple :



Favoriser l'allongement de la durée de vie des produits :

intégrer des exigences de réutilisation, de réparation, d'entretien, d'éco-conception et de garanties étendues.



Opter pour des modèles économiques circulaires :

choisir des systèmes liés à l'économie de la fonctionnalité¹, l'économie de la performance ou encore la mutualisation² des besoins avec d'autres entités.



Stimuler l'approvisionnement circulaire :

privilégier des ressources recyclées ou biosourcées et des certifications ou labels pour les produits et matériaux.



Prévoir la fin de vie des produits :

encourager la récupération, l'entretien, le recyclage ou la revalorisation des produits en fin d'utilisation.

¹ L'économie de fonctionnalité consiste en la substitution de la vente d'un produit par la vente de l'usage. La valeur d'un produit pour le consommateur réside dans la fonction, donc les bénéfices qu'il retire de son utilisation en réponse à son besoin, et non dans la possession du produit en question. Par exemple: abonnement, produit en tant que service ou encore le paiement à l'usage.

² Partage d'un bien par des individus ou groupes d'individus. La mutualisation permet de réduire les coûts d'utilisation de ce bien, d'optimiser l'accès à certaines ressources et d'augmenter la rentabilité du bien et de l'usage qu'en font ces individus.



3. CONCEPTIONS DE MARCHÉ QUI FAVORISENT L'INNOVATION ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Les modèles économiques circulaires, qui reposent sur des **logiques d'usage ou de résultats plutôt que de propriété**, jouent un rôle clé dans l'intégration de l'économie circulaire dans les marchés publics. Pour les pouvoirs publics wallons, il est essentiel de repenser la manière dont les produits et services sont acquis et utilisés, en intégrant des approches plus durables et circulaires tout en prenant compte du coût global sur la durée de vie de ceux-ci.

L'économie de la fonctionnalité

L'économie de la fonctionnalité³ permet d'optimiser l'utilisation des ressources en envisageant **l'achat de l'usage des produits sous l'angle d'une acquisition de services (ex : achat de services d'impression, mobilier)**, ce qui incite les opérateurs économiques à garantir la durabilité et la réparabilité des produits nécessaires à la bonne exécution de ces services.

- **Plateforme partagée** : donne la possibilité de partager l'usage d'un produit ou d'équipements avec divers utilisateurs en fonction des besoins de ceux-ci (par exemple, les services de partage de voiture, de coursiers, de mobilité douce, de mobilier, d'espaces de travail, d'équipements électroniques). La

mutualisation entre entités publiques (par exemple sous forme de marchés conjoints ou de centrales d'achat) offre une opportunité précieuse pour optimiser l'utilisation des ressources, réduire les coûts et promouvoir une économie circulaire en partageant infrastructures, équipements et compétences.

- **« Produit en tant que service » ou produit-service⁴** : permet d'acheter la fonctionnalité ou la valeur du produit plutôt que de le posséder. Cela peut concerner notamment l'impression de copies, les lumières, les équipements électroniques (ordinateurs, téléphones,...). De manière générale, ce service inclut une responsabilité du prestataire en termes de réparation et maintenance.
- **Objectif de performance** : lie la rémunération de l'opérateur économique à l'atteinte de certains objectifs environnementaux, comme la réduction des déchets ou l'amélioration de l'efficacité énergétique, avec un paiement basé sur la performance, comme l'intensité lumineuse ou la réduction de l'énergie consommée.

³ Ressource utile de bonnes pratiques d'économie de la fonctionnalité dans les marchés publics sur le site internet du Développement durable en Wallonie : [Bonnes pratiques d'économie de la fonctionnalité dans les marchés publics](#)

⁴ Ressource utile : [Guide sur l'intégration de l'économie de la fonctionnalité dans la commande publique](#) réalisé par l'ADEME (Agence de la transition écologique en France), 2022.



Marché réservé aux entreprises sociales

Réserver le marché ou une partie de celui-ci aux entreprises d'économie sociale⁵ : permet de soutenir des entreprises qui réinvestissent leurs profits dans des projets à impact social et environnemental, tout en favorisant des entreprises de travail adapté ou de réinsertion qui sont par exemple spécialisées dans la réparation et le reconditionnement des biens. Le pouvoir adjudicateur peut utiliser la réservation de marché⁶ : soit limiter l'accès à une procédure de passation aux ateliers protégés ou aux opérateurs économiques dont l'objectif est l'intégration socioprofessionnelle de personnes handicapées ou défavorisées, soit réserver tout ou partie de l'exécution du marché (un ou plusieurs lots) à ceux-ci dans le cadre de programmes d'emplois protégés, pourvu qu'au moins 30 % de leur personnel soient des travailleurs handicapés ou défavorisés.

Avantages

Ces modalités contractuelles offrent aux pouvoirs adjudicateurs plusieurs avantages. Premièrement, elles **encouragent l'innovation et la durabilité**, ce qui peut conduire à des économies à long terme et à une meilleure gestion des ressources. Deuxièmement, certaines permettent une plus **grande flexibilité et adaptabilité aux objectifs circulaires** poursuivis, et notamment de tenir compte des résultats obtenus et des évolutions technologiques. Enfin, elles **renforcent la collaboration entre les pouvoirs adjudicateurs et les opérateurs économiques**, favorisant ainsi une approche plus intégrée et cohérente de l'économie circulaire.

Pour choisir et modaliser au mieux ces modalités contractuelles, il est essentiel de définir clairement les objectifs environnementaux et de performance dès le début du processus de passation. Les négociations éventuelles donnent une nouvelle possibilité aux pouvoirs adjudicateurs d'insister sur l'importance de la circularité et d'évaluer les offres ou propositions en fonction de leur capacité à répondre aux objectifs ainsi fixés, conformément aux prescriptions du cahier spécial des charges.

⁵ Pour connaître les entreprises d'économie sociale, l'adjudicateur peut consulter l'annuaire « [ES Préférences](#) » mis en ligne par la fédération d'entreprises d'économie sociale SAW-B.

⁶ Au sens de l'article 15, 91 et 161 de la loi du 17 juin 2026 relative aux marchés publics.



Exemple de contrat « Paiement à l'usage »

Pour l'achat d'imprimantes pour leurs services, les pouvoirs publics peuvent analyser leurs besoins réels en impressions. Cette approche permet de privilégier un contrat « Paiement à l'usage », axé sur l'économie de la fonctionnalité, où les coûts dépendent de l'usage plutôt que de la possession. Ce modèle favorise une utilisation raisonnée et alignée avec les besoins identifiés.

Avantages :

- **Alignement sur l'usage réel** : en basant le coût sur le nombre de copies effectuées, ce modèle s'adapte précisément aux besoins identifiés. Cela permet de mieux gérer les coûts en fonction du volume d'impression nécessaire, évitant les dépenses liées à des équipements sous-utilisés.
- **Optimisation des ressources** : plutôt que d'acheter et d'entretenir des imprimantes pour chaque service, l'organisation bénéficie d'un accès flexible aux équipements en fonction de l'usage constaté, avec la maintenance et les consommables inclus dans le contrat.
- **Réduction de l'empreinte environnementale** : en optant pour des imprimantes certifiées (par ex. [label Ange Bleu](#) ou équivalent), les pouvoirs publics peuvent répondre aux exigences environnementales et réduire leur impact écologique, en cohérence avec leurs besoins réels.

Exemple de contrat « Light as a Service » pour la Bibliothèque de Courtrai

La Bibliothèque de Courtrai a conclu un marché « Light as a Service », où le pouvoir adjudicateur ne paie que pour l'usage de la lumière, sans avoir à acheter l'équipement d'éclairage. Dans ce modèle, le fournisseur prend en charge la performance et l'entretien de tous les luminaires et leurs installations. Cette approche permet à la Bibliothèque de bénéficier d'un éclairage optimal sans les coûts initiaux d'achat, tout en assurant une gestion efficace et durable des ressources.

>> [Plus d'informations](#)



4. CONSULTATION PRÉALABLE DU MARCHÉ

En fonction des besoins définis en amont, il est essentiel de mener des **recherches préliminaires** afin de mieux comprendre le marché et d'identifier les solutions circulaires et innovantes disponibles. Cette exploration permet de recenser les produits, services et fournisseurs engagés dans une démarche durable, et d'évaluer des alternatives telles que la location, le rachat, les systèmes de produits-services⁷ ou le paiement à l'usage.

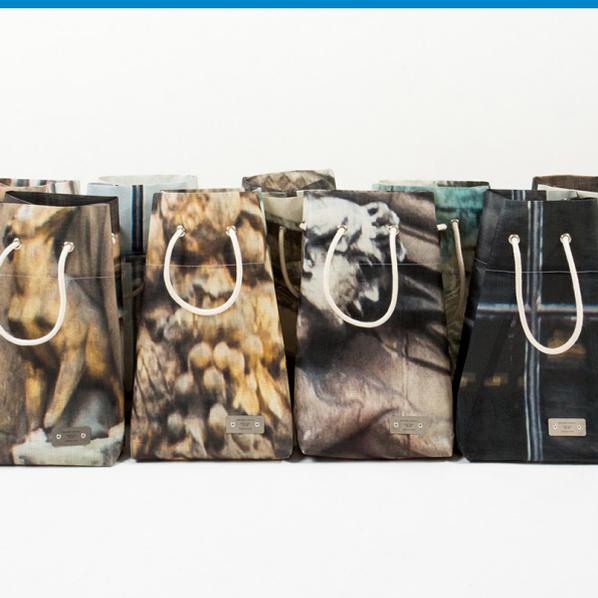
Au-delà de cette phase d'analyse, **instaurer un dialogue avec des opérateurs économiques** peut être un **levier stratégique** pour favoriser l'émergence de solutions adaptées et encourager des modèles économiques innovants et circulaires.

Les bénéfices de cette démarche sont multiples :

- **Aligner les besoins avec l'offre disponible**, en s'assurant que les exigences du marché soient réalistes et applicables.

- **Identifier des opportunités d'innovation et anticiper les tendances**, en explorant des approches nouvelles et des évolutions technologiques innovantes.
- **Évaluer plus précisément le budget nécessaire**, en obtenant des informations sur les coûts des solutions circulaires existantes.
- **Rédiger un cahier des charges équilibré**, évitant des exigences trop restrictives qui limiteraient la concurrence et pénaliseraient l'accès aux acteurs proposant des solutions circulaires.

En intégrant cette étape préparatoire, le pouvoir adjudicateur optimise sa stratégie d'achat public et maximise l'impact positif de son marché sur la société.



Exemple des bâches de la Grand Place de Bruxelles transformées en sacs circulaires

Après la rénovation de sa Grand Place, la ville de Bruxelles s'est retrouvée avec un déchet spécifique : des bâches de protection de travaux sur lesquelles étaient imprimées des photos des maisons de la Grand Place. Plutôt que de les jeter, elle a recherché des entreprises capables de transformer ce déchet en quelque chose d'utile. Elle a donc engagé une entreprise d'économie sociale (l'Ouvroir) et ces bâches ont été transformées en sacs de courses, permettant ainsi de récupérer 1200 mètres carrés de matériaux.

>> [Plus d'informations](#)

⁷ Plus d'information sur le site [Santé publique. Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement : Le Product-as-a-Service \(PaaS\)](#)



Comment prospecter ?

- **Recherche internet** : cette méthode permet d'accéder rapidement à une multitude d'informations sur les produits et services circulaires, offrant une vue d'ensemble des solutions, des innovations et des bonnes pratiques dans le domaine de l'économie circulaire. Une **veille stratégique** peut garantir un suivi des évolutions de pratiques circulaires, à travers des salons, rencontres networking, des lectures de presse, une analyse comparative des pratiques déjà réalisées dans d'autres marchés, etc. **L'écosystème circulaire** rassemble notamment une série d'acteurs de solutions circulaires innovantes en Wallonie. Une série d'opérateurs économiques circulaires sont notamment rassemblés dans ce [recueil](#).
- **Consultation préalable du marché** : le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'échanger avec une série d'acteurs en vue de préparer la passation d'un marché public en veillant bien à respecter ses obligations en termes de neutralité et d'égalité entre opérateurs économiques. Aucun opérateur économique ne peut se retrouver avantagé au détriment d'autres lors de cette prospection. D'autres informations sont disponibles dans une [fiche pratique](#) dédiée à ce sujet sur le [Portail des marchés publics](#) et sur le [site de BOSA](#).



LA PASSATION DU MARCHÉ



1. CHOIX DE LA PROCÉDURE

Le choix de la procédure de passation de marché joue un rôle important dans l'intégration de principes d'économie circulaire dans les marchés publics. Sous certaines conditions, les pouvoirs adjudicateurs peuvent opter pour des **procédures extraordinaires** telles que le PCAN (Procédure concurrentielle avec négociation), le dialogue compétitif ou le partenariat d'innovation, et ainsi collaborer étroitement avec les opérateurs économiques pour **identifier ou développer les solutions innovantes et circulaires susceptibles de répondre à leurs besoins et leurs objectifs**.

En ce qui concerne la **conception du marché**, plusieurs possibilités favorisent l'économie circulaire. Les objectifs de performance permettent notamment de se concentrer sur la durabilité et le résultat du besoin fonctionnel, d'encourager la réduction des déchets, la prolongation de la durée de vie des produits et l'amélioration de l'efficacité énergétique, tout en renforçant la collaboration entre les pouvoirs adjudicateurs et les opérateurs économiques.



Procédures extraordinaires⁸

En cas de difficulté à identifier la solution qui répondra au mieux à ses besoins ou pour se ménager de la souplesse par rapport aux solutions disponibles sur le marché, ou encore si aucune solution ne semble exister, trois procédures extraordinaires de marchés publics peuvent être

utilisées (ces procédures possèdent de leurs propres **hypothèses** pour leur utilisation) pour faire émerger des solutions innovantes et circulaires. Ces procédures complexes, en deux phases, sont principalement adaptées aux marchés importants nécessitant une grande flexibilité.



Ces procédures permettent de peaufiner les besoins spécifiques du pouvoir adjudicateur ainsi que d'interagir et de négocier avec les candidats sélectionnés afin de dégager des solutions innovantes et circulaires propres à y répondre. Elles offrent de la flexibilité, encouragent l'innovation, réduisent les risques et améliorent la qualité des offres, tout en garantissant la concurrence, la transparence et l'égalité de traitement.



Il est important de noter que ces démarches requièrent un investissement en temps et en ressources considérable, tant pour les soumissionnaires que pour l'adjudicataire. Il est donc conseillé de prévoir suffisamment de temps pour le déroulement complet de la procédure et de les réserver aux marchés complexes où l'analyse des besoins et des solutions s'avère particulièrement difficile.

⁸ Pour plus d'informations sur les différentes procédures de passation (ordinaires et extraordinaires) et sur les hypothèses légales liées à celles-ci, vous pouvez consulter le [Portail des marchés publics de Wallonie](#).

Procédure concurrentielle avec négociation⁹

La **procédure concurrentielle avec négociation** est un outil précieux pour les acheteurs publics souhaitant intégrer l'économie circulaire dans leurs marchés. Elle permet de **négozier avec plusieurs prestataires** avant la soumission de leur offre finale, sur laquelle aucune négociation supplémentaire ne sera possible. Le processus se déroule en deux phases : suite à un avis de marché, les opérateurs économiques soumettent une demande de participation, puis, sur base de critères de sélection, le pouvoir adjudicateur sélectionne les candidats qui seront invités à présenter une offre. Le nombre de candidats sélectionnés peut être limité. Cette approche est particulièrement pertinente lorsque le pouvoir adjudicateur sait identifier les solutions disponibles sur le marché susceptibles de répondre à ses besoins mais qu'il souhaite **conserver de la souplesse pour obtenir une solution créative** qui rencontre au mieux ses attentes, et notamment **une solution innovante et circulaire**. Elle favorise la **flexibilité et la collaboration** avec les opérateurs économiques, offrant l'opportunité de découvrir des alternatives comme la réutilisation de matériaux ou des modèles de services impliquant la location ou le rachat.

Dialogue compétitif¹⁰

Le recours au **dialogue compétitif** dans les achats publics est judicieux lorsque le pouvoir adjudicateur sait qu'il existe des solutions disponibles sur le marché et susceptibles de répondre à ses besoins mais qu'il a de la difficulté à les identifier. Les documents du marché laissent dès lors **plus de place à la créativité** des soumissionnaires. Une phase de dialogue se tient avant la remise des offres entre les candidats

sélectionnés et peut concerner tous les aspects du marché. Ce dialogue permet au pouvoir adjudicateur de **mieux définir son besoin sur base des propositions de solutions** qui lui sont soumises. Les documents du marché peuvent être adaptés pour rendre compte des discussions. Suite à cette phase de dialogue, une ou plusieurs propositions de solutions sont retenues et les candidats restant en lice sont invités à remettre une offre. L'offre de l'adjudicataire pressenti pourra alors encore faire l'objet de négociation avant la conclusion du marché. Cette procédure est particulièrement **bénéfique pour des projets complexes, en permettant une approche innovante** pour intégrer des critères comme la réutilisation des matériaux, la réduction des déchets, et la limitation des impacts environnementaux dans des marchés d'ampleur.

Partenariat d'innovation¹¹

Le **partenariat d'innovation** est une procédure avantageuse pour collaborer avec des opérateurs économiques en vue de **développer des produits, services ou travaux qui n'existent pas encore et répondre à des besoins spécifiques encore non satisfaits**, tout en y intégrant les principes de l'économie circulaire. Cette procédure **se limite cependant à certains objets de marché liés à la prestation de services de Recherche et au Développement**. Cette procédure est divisée en phases, incluant des objectifs intermédiaires et des paiements à chaque étape. Si le résultat répond aux exigences fixées, l'acheteur peut l'acquérir sans besoin de lancer un nouveau marché. Ce processus est particulièrement pertinent pour les projets nécessitant des solutions circulaires inédites, comme la valorisation de déchets, l'économie de fonctionnalité, ou le recyclage.

⁹ Au sens de l'article 38 de la loi du 17 juin 2026 relative aux marchés publics

¹⁰ Au sens de l'article 39 de la loi du 17 juin 2026 relative aux marchés publics

¹¹ Au sens de l'article 40 de la loi du 17 juin 2006 relative aux marchés publics



2. FORMALISER LA DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS UN CAHIER DES CHARGES¹²

Pour mettre en place un marché public responsable intégrant des éléments circulaires, il est recommandé de **mentionner explicitement ce caractère dans l'intitulé du marché et dans la description de son objet**. Cela permet au pouvoir adjudicateur de démontrer son engagement dans une démarche durable et circulaire. Exemple : Acquisition d'équipements informatiques intégrant des principes d'économie circulaire / à fort potentiel de réparabilité ou Acquisition de mobiliers avec des matériaux recyclés et revalorisables. Dans le cadre de marchés mixtes, l'objet principal est déterminé en fonction de la valeur la plus élevée des valeurs estimées respectives des fournitures ou des services¹³.

Même s'il est possible de favoriser la qualité environnementale par le biais de critères d'attribution, il est important de noter que **c'est l'intégration d'exigences circulaires dans les spécifications techniques et les conditions d'exécution qui aura le plus d'impact** puisqu'elles assurent directement l'application de pratiques circulaires pendant toute la durée du contrat quelle que soit l'offre approuvée. Elles doivent être rédigées de manière à encourager la durabilité et l'optimisation des ressources tout au long du cycle de vie du produit ou du service.

Quant aux **critères d'attribution**, ils jouent un rôle central dans la détermination de l'offre

économiquement la plus avantageuse, en fonction des objectifs fixés par le pouvoir adjudicateur. La réglementation permet de joindre au critère économique (prix ou coût) un ou plusieurs critères de qualité, et notamment de qualité environnementale. Le marché est alors attribué sur base du **rapport qualité-prix**, en fonction des points accordés aux différents critères. Une pondération utile des critères est essentielle pour traduire efficacement les priorités circulaires : par exemple, accorder un pourcentage significatif des points à des éléments tels que la réparabilité, ou l'éco-conception des produits, incite les soumissionnaires à proposer des solutions concrètes en faveur de l'économie circulaire.

Enfin, les **critères de sélection** permettent de s'assurer que les opérateurs économiques possèdent les capacités nécessaires pour répondre aux exigences du marché, mais ils sont généralement moins spécifiques à l'économie circulaire. Ils visent à évaluer la solvabilité, les compétences et/ou l'expérience des opérateurs économiques, ce qui peut, dans une certaine mesure, garantir que ceux-ci seront **capables** de mettre en œuvre des pratiques circulaires, mais n'impliquent pas directement une gestion circulaire des ressources ou la réduction des ressources utilisées lors de l'exécution du marché. Pour cela, il faut surtout compter sur les spécifications techniques et les conditions d'exécution.

¹² Dans le dernier chapitre « Ressources », retrouvez des guides, élaborés par le Service public de Wallonie, mettant à disposition des clauses types liées à l'économie circulaire.

¹³ Au sens de l'article 20 de la loi du 17 juin 2006 relative aux marchés publics.



Favoriser l'allongement de la durée de vie des produits

Prolonger la durée de vie des produits est un pilier essentiel de l'économie circulaire, visant à **optimiser l'utilisation des ressources** et à **réduire l'empreinte écologique** des biens de consommation. En augmentant la longévité des biens, cela limite la demande en matières premières et en énergie nécessaires à la fabrication de nouveaux produits, ce qui réduit également les émissions de gaz à effet de serre et les impacts environnementaux liés à l'extraction des ressources. Par exemple, un ordinateur portable remanufacturé génère 15 fois moins de CO₂ qu'un ordinateur neuf¹⁴.

Comment intégrer cet objectif dans un cahier des charges ?

- **Spécifications techniques pour l'écoconception des matériaux** : Inclure des exigences minimales précises sur la durabilité et la réparabilité des matériaux et des composants, définis avec le besoin fonctionnel. Par exemple, exiger des matériaux robustes, des batteries rechargeables, ou des composants facilement démontables afin de faciliter la réparation et le recyclage. Un design modulaire et adaptable aux besoins évolutifs de l'administration peut également être spécifié, en soutenant une approche d'économie circulaire qui limite le remplacement fréquent.
- **Exigences de réparabilité** : Inclure des exigences favorisant la réparabilité des

produits, comme l'accès aux pièces détachées, la disponibilité des manuels d'instruction, et des solutions de réparation. Ces aspects peuvent être mentionnés dans les spécifications techniques ou les conditions d'exécution, garantissant un maintien en bon état des équipements par le prestataire pendant la durée du marché.

- **Garantie étendue et services de maintenance** : Exiger des fournisseurs des garanties prolongées et des services de maintenance qui contribuent à allonger la durée de vie des produits dans les spécifications techniques et/ou les conditions d'exécution. Les clauses peuvent inclure des options de location, de reprise, ou de reconditionnement (réparation, remise à neuf) pour une gestion proactive et durable des produits. Par ailleurs, pour encourager l'allongement de la garantie, des points supplémentaires peuvent être attribués aux offres pour chaque année de garantie supplémentaire offerte par le soumissionnaire. Il s'agit alors de prévoir un critère d'attribution à ce sujet.
- **Réutilisation des ressources internes** : Une analyse préalable, à travers un inventaire des ressources internes, peut permettre de valoriser le réemploi et le reconditionnement dans le marché. Cet inventaire (mentionné dans la partie « Analyse et formulation des besoins ») facilite la décision sur les éléments à réutiliser, à reconditionner, ou à remplacer. Il peut également être prévu en tant que poste ou lot du marché, et être ainsi accompli par l'adjudicataire en début de marché.



¹⁴ Yuksek, Y. A., Haddad, Y., Pagone, E., Jagtap, S., Haskew, S., & Salonitis, K. (2023). Sustainability Assessment of Electronic Waste Remanufacturing: The Case of Laptop. *Procedia CIRP*, 116, 378-383. <https://doi.org/10.1016/j.procir.2023.02.064>



Stimuler l'approvisionnement circulaire

Limiter les emballages

Dans une démarche d'achat responsable, la réduction des emballages constitue un levier important pour limiter la production de déchets et favoriser des approvisionnements plus durables. Les pouvoirs adjudicateurs peuvent intégrer dans leurs marchés publics des exigences visant à :

- **Réduire les emballages à la source** en privilégiant des produits livrés en vrac, en contenants réutilisables ou avec un minimum d'emballage superflu.
- **Favoriser des emballages réemployables, recyclables ou biosourcés**, garantissant une fin de vie optimisée. Par exemple, exiger que les emballages soient conçus en monomatériau recyclable à 100 % et éviter les plastiques complexes non valorisables.
- **Encourager le retour des emballages** via des systèmes de consigne ou de reprise des contenants, en imposant par exemple que les fournisseurs récupèrent leurs propres emballages en vue de réemploi ou de recyclage.

A titre d'exemple, dans les **spécifications techniques**, il est possible d'exiger un emballage minimal ou réutilisable en imposant, par exemple, que les produits soient livrés dans un emballage consigné et réemployable. De plus, les fournisseurs peuvent être tenus de proposer des solutions de reprise et de valorisation des emballages utilisés afin de limiter leur impact environnemental. Pour encourager ces pratiques, les **critères d'attribution** peuvent inclure une pondération spécifique, attribuant un pourcentage de points supplémentaires aux offres intégrant des solutions d'emballages réduits et circulaires.



Recourir à des labels, certifications ou normes internationales ou équivalents

Stimuler l'approvisionnement circulaire dans les marchés publics consiste à **privilégier des matériaux et produits issus de ressources recyclées, réutilisées ou biosourcées**, tout en favorisant les certifications et labels garantissant leur durabilité.

Afin de favoriser la concurrence et d'ouvrir un large accès au marché, y compris aux petites entreprises, il est préférable d'**imposer des exigences minimales dans les spécifications**

techniques et/ou les conditions d'exécution et d'intégrer éventuellement des références de labels, certifications ou normes (ou équivalents) dont les exigences sont plus poussées sous forme de critères d'attribution. Ainsi, le soumissionnaire obtiendra plus ou moins de points en fonction de ce qu'il propose dans son offre qui corresponde aux exigences poussées de ces labels ou équivalents, sans toutefois être nécessairement exclu de la procédure s'il ne peut garantir de telles exigences (il obtiendra seulement moins de points aux critères d'attribution concernés).



La liste non-exhaustive de labels, certifications ou normes intéressantes pour intégrer l'économie circulaire dans la commande publique

Plusieurs catégories de produits non alimentaires

- **Ange Bleu** : favorise l'éco-conception, la recyclabilité et la durabilité tout au long du cycle de vie des produits. Il concerne les produits d'entretien et nettoyage, les textiles et chaussures, les matelas, les équipements informatiques, les peintures, les produits d'hygiène et de beauté, le papier, etc.
- **EU Ecolabel** : intègre des critères relatifs à la gestion de la fin de vie, la recyclabilité, et la réduction des déchets.
- **Cradle-to-Cradle Certified** : favorise une conception et une fabrication qui permettent un avenir sain, équitable et durable grâce à des innovations permettant d'optimiser les matériaux et produits. Ce label propose 4 niveaux en fonction du degré d'exigence atteint et se base sur 5 catégories liées à la vision globale du produit : matériaux sains, circularité des produits, protection de l'air et du climat, gestion de l'eau et des sols et enfin l'équité sociale.

- **Norme ISO 14001 ou EMAS** : atteste l'engagement des entreprises envers une gestion environnementale responsable. Attention, cette norme évalue le système de gestion de l'entreprise et non les résultats. Il est donc peu recommandé de l'utiliser seule.
- **Norme ISO 20400** : prévoit une analyse du coût du cycle de vie d'un produit¹⁵. En adoptant cette norme, les pouvoirs adjudicateurs peuvent s'assurer que les impacts environnementaux et économiques sont pris en compte de manière exhaustive, favorisant ainsi des décisions d'achat plus durables et responsables.

Textiles¹⁶

- **Global Recycled Standard** : certifie que les produits contiennent au moins 50 % de matériaux recyclés.
- **Recycled Blended Claim Standard (RCS)** : norme volontaire et internationale qui certifie le contenu recyclé des produits. Elle assure la traçabilité des matériaux recyclés tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Le RCS propose deux labels produits : « **RCS 100** » : garantit que le produit contient entre 95 % et 100 % de contenu recyclé. « **RCS Blended** » : garantit que le produit contient entre 5 % et 95 % de contenu recyclé.

¹⁵ Plus d'informations sur ce sujet dans le [manuel pour l'utilisation de l'analyse des coûts du cycle de vie](#) développé par le Service public fédéral

¹⁶ Ressources utiles : [Guide des labels Textiles](#), consultable sur le site www.bep-environnement.be et une [Fiche explicative sur les achats durables pour les textiles et confection](#) élaborée par l'Institut fédéral pour le Développement durable.

Mobilier, papiers

- **Label Rec'Up** : garantit la qualité de produits ou services proposés par les entreprises d'économie sociale actives dans la collecte, le tri, la réutilisation, la valorisation et le recyclage de biens.
- **NF environnement – Ameublement** : certification incluant des exigences en matière d'émissions de polluants, d'efficacité énergétique, de durabilité, de recyclage et de réduction de la consommation de ressources naturelles. Elle couvre notamment les chaises, tables, canapés, armoires et lits.
- **FSC** : atteste que le bois du produit est issu d'une forêt gérée durablement en respectant des normes environnementales, sociales et économiques. Il concerne notamment le papier, le bois, les meubles, les emballages, etc. Le label FSC se décline en trois types : le « **FSC 100%** » qui certifie que le papier utilisé provient de forêts gérées de manière responsable et durable ; le « **FSC recycled** » qui garantit que le produit est fabriqué à partir de matériaux 100 % recyclés, réduisant ainsi la pression exercée sur les ressources forestières ; le label « **FSC Mix** » permet de combiner les deux caractéristiques.
- **PEFC** : système de certification qui garantit que les produits en bois et en papier sont issus de forêts gérées durablement. Les critères soutiennent notamment une traçabilité du bois, une responsabilité sociétale et une conservation de la biodiversité. Le label "Certifié PEFC avec matières recyclées" démontre que le produit est issu d'au moins 70 % de forêts certifiés ou de sources recyclées. Le label "Certifié PEFC Recyclé" garantit que le produit est exclusivement composé de matières issues de sources recyclées.

Matériel informatique

- **TCO Certified** : ce label vise notamment à prolonger la durée de vie des produits avec le remplacement de la batterie, la disponibilité des pièces de rechanges et des manuels de maintenance. L'un des critères exige que les produits doivent être conçus pour durer plus longtemps, ce qui réduit le besoin de remplacements fréquents et les déchets liés. Les produits doivent également être facilement réparables.
- **EPEAT** : ce label garantit un respect d'un certain nombre de critères écologique sur le cycle de vie des produits. Ces critères comprennent notamment l'utilisation de matériaux recyclés ou de biomatériaux, assurent que les produits sont démontables, réparables et possèdent une garantie allongée de 3 ans, que les produits sont éco-conçus pour une gestion de fin de vie raisonnée, et que les emballages sont recyclés et recyclables.

Retrouvez d'autres labels et certifications responsables et circulaires sur [Infolabel.be](https://www.infolabel.be).



La mention « ou équivalent » est obligatoire lorsqu'une norme, un label ou une certification est indiqué dans le cahier des charges, de sorte à assurer le respect des règles de concurrence et de non-discrimination, et à encourager l'innovation circulaire dans les réponses des opérateurs économiques.





Prévoir la fin de vie des produits

Dans les marchés publics, il est essentiel de prévoir la fin de vie des produits dès la phase de conception du marché. Les pouvoirs adjudicateurs peuvent inclure des **exigences liées à la prévention de fin de vie** (récupération, réparation) ou au **traitement des déchets** (revalorisation des produits à la fin de leur cycle de vie et recyclage).

- **Prévoir la fin de vie des produits** : cette approche vise à éviter la création de déchets non-valorisables, en favorisant la récupération/réutilisation interne ou externe ou la réparation. Le pouvoir adjudicateur peut exiger que le fournisseur propose des solutions pour la récupération et la réutilisation des produits en fin de vie ou exiger que les produits soient conçus de manière à faciliter leur réparation. Le fournisseur peut également être tenu de fournir des pièces détachées.
- **Traitement des déchets** : le pouvoir adjudicateur peut inciter le fournisseur à proposer des solutions permettant la valorisation des matériaux ainsi que des services de reprise ou de remise à neuf. Un mécanisme de mise en place de collecte peut être intégré dans les spécifications techniques ou faire l'objet d'un lot / marché séparé.

Par exemple, lorsque les pièces des meubles sont vissées plutôt que collées, elles peuvent être séparées en fractions recyclables comme le bois, le plastique et le métal. Un T-shirt en 100 % coton peut être facilement recyclé, tandis qu'un T-shirt contenant un mélange de coton et plus de 5 % d'élasthanne ne peut pas être recyclé en raison de l'impossibilité de séparer les deux types de fibres.

Il est **possible de combiner critères d'attribution et spécifications techniques circulaires** dans les documents du marché ou de ne prévoir que des spécifications techniques afin de garantir que les objectifs circulaires du marché seront rencontrés. Il est recommandé de fixer comme exigences minimales le niveau minimum de circularité que le pouvoir adjudicateur souhaite dans tous les cas atteindre, et le cas échéant, s'il désire se montrer plus ambitieux, de juger l'amélioration de ces exigences sous forme de critères d'attribution.

⊗...⊙
↑↓

Penser à la gestion des éventuels défauts d'exécution

Il est indispensable d'avoir mis en place des **procédures claires** pour gérer les écarts éventuels constatés par rapport aux dispositions du cahier spécial des charges. Par exemple, pour la garantie prolongée, la disponibilité des pièces de rechange, ou la récupération de mobiliers, il est recommandé d'intégrer au cahier spécial des charges une pénalité spéciale en cas d'inexécution. Les défauts d'exécution (par exemple les non-

conformités) doivent être constatés par procès-verbal de manquement. Le pouvoir adjudicateur peut décider de ne pas appliquer la pénalité et s'il souhaite l'appliquer, il doit entendre les justifications de l'adjudicataire et en tenir compte lorsqu'elles sont pertinentes et suffisantes. Il est essentiel de s'offrir la possibilité d'agir en cas de problème, mais aussi de comprendre les raisons des manquements constatés. Par exemple, le manque de matières premières recyclées ou la variabilité de la qualité des matériaux disponibles peuvent compliquer la chaîne de production d'un prestataire.



L'EXÉCUTION DU MARCHÉ

L'exécution du marché constitue une phase cruciale du cycle d'un achat public, particulièrement dans le cadre des achats circulaires. Une fois le marché attribué, il est essentiel de s'assurer que les critères et exigences définis dans le cahier des charges sont respectés tout au long de la durée du contrat.

Cette phase implique un suivi rigoureux, une collaboration étroite avec les opérateurs économiques, une communication transparente et une gestion efficace des éventuels défauts d'exécution. L'objectif est de garantir que les pratiques d'économie circulaire sont mises en œuvre de manière efficace et que les bénéfices environnementaux et économiques escomptés sont réalisés.



1. MISE EN PLACE D'UN TABLEAU DE SUIVI

Le suivi du marché est important pour tous les marchés, particulièrement pour les marchés circulaires, et en particulier si des nouveautés ont été introduites dans le cahier des charges : abonnement/leasing au lieu d'un achat, la réparation et/ou la réutilisation des matières premières, etc.

Il est nécessaire de vérifier que ces nouveautés produisent de bons résultats. Pour ce faire, il est possible d'exiger que le **fournisseur produise des rapports réguliers avec des indicateurs** permettant de suivre la bonne exécution du marché. Le cahier spécial des charges peut imposer de travailler avec un tableau de suivi

spécifique ou de décrire les paramètres qui devront être indiqués dans le rapport. Cela aide à suivre de près l'exécution du marché.

Il est également important de **vérifier la qualité de l'achat** auprès des utilisateurs concernés par celui-ci. Un achat circulaire n'est un succès que si la qualité est garantie et si les utilisateurs sont satisfaits.

Il est préférable de procéder lentement en garantissant la qualité plutôt que de vouloir implémenter l'économie circulaire rapidement, partout, sans garantir la qualité des achats.

2. COLLABORATION ÉTROITE AVEC L'ADJUDICATAIRE

La collaboration étroite avec l'adjudicataire est également essentielle. Il est important de discuter régulièrement des progrès et des défis rencontrés, ainsi que des ajustements potentiels nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

Cette communication ouverte permet de résoudre rapidement les problèmes et d'assurer une mise en œuvre efficace des pratiques circulaires.



Exemple d'un marché test pour le mobilier de bureau pour Bruxelles Environnement

Quelques années avant le déménagement vers leur nouveau bâtiment, Bruxelles Environnement a lancé un marché pour équiper un plateau avec des meubles reconditionnés. Durant l'exécution du marché, les différents services concernés par les nouveaux espaces ont pu tester le nouveau mobilier pendant plusieurs semaines. Sur base de leurs remarques, un nouveau cahier des charges a été rédigé pour l'achat de tout le mobilier du nouveau bâtiment.

Ce travail en deux temps a permis de tester la maturité du concept et de garantir la bonne qualité et la fonctionnalité du mobilier reconditionné.



CONCLUSION





Repenser les achats publics pour intégrer les principes de l'économie circulaire offre aux acteurs de la commande publique l'opportunité de réduire leur incidence sur l'environnement tout en réalisant des économies à long terme. En intégrant des pratiques circulaires, ces acteurs peuvent également **stimuler l'innovation, réduire leurs déchets** et **soutenir l'économie locale**. Il est essentiel de commencer de manière progressive. Cela demande une certaine autonomie et une capacité à repenser les besoins de manière fonctionnelle.

Pour réussir cette transition, il est crucial de **poursuivre une ambition circulaire** en phase avec la réalité des besoins et enjeux de l'organisation. La démarche proposée par le présent guide débute par l'intégration d'une politique d'achat responsable au sein de l'organisation, puis évolue vers l'adoption d'une stratégie d'achat circulaire. Cela implique une analyse rigoureuse des besoins et une adaptation des pratiques, depuis la rédaction des cahiers des charges jusqu'à l'exécution du marché.

En s'engageant pleinement dans cette démarche, les acteurs publics peuvent devenir des **acteurs exemplaires de l'économie circulaire** et inspirer d'autres organisations à suivre leur exemple.

Définition de l'économie circulaire

- Le [site wallon dédié à l'économie circulaire](#) qui met en avant des actualités, projets, accompagnements, ressources soutenant les acteurs wallons vers une transition favorisant l'économie circulaire.
- Le site fédéral sur l'économie circulaire a mis en ligne un [glossaire](#) des concepts liés à l'économie circulaire.
- La [librairie de l'ADEME](#) regorge de documents sur différents concepts liés à la circularité dans les achats.

Définition d'un achat circulaire et bonnes pratiques

- Les nombreux outils et témoignages présentés lors des ateliers du [Green Deal achats circulaires](#).
- Une [étude sur les achats publics circulaires](#), menée en 2022 par la Direction du Développement durable du Service public de Wallonie, offre de plus amples informations sur la conceptualisation de l'économie circulaire dans les achats publics à travers une mise à jour des définitions et une analyse de cas pratiques circulaires.
- Le site dédié au Développement durable en Wallonie offre une partie réservée aux activités, outils et bonnes pratiques sur des [achats publics responsables](#) avec notamment des [Fiches de bonnes pratiques](#) d'achats publics durables (économie de la fonctionnalité, fournitures de mobilier « *Cradle-to-Cradle* », emballages, textiles réutilisables et recyclés, etc.).
- Le [Guide des Achats Durables](#) est un site internet mettant en avant des guides et bonnes pratiques avec des fiches explicatives dans diverses catégories d'achats.
- Le [guide](#) (2018) de la Commission sur les achats circulaires offre également une entrée en matière pour intégrer l'approche d'économie circulaire dans les marchés publics.
- Un [guide « Focus : vers une commande publique circulaire »](#) réalisé par deux institutions françaises, l'Institut National de l'Economie Circulaire et l'Observatoire des Achats Responsables (2017), met en avant les freins et des bonnes pratiques pour mettre en avant une commande publique circulaire.
- (En anglais) Le Partenariat international [« Circular & Fair ICT Pact »](#) offre une série de bonnes pratiques en matière d'achats publics circulaires de matériel informatique.
- (En anglais) La plateforme [« C-Prone »](#), développée notamment par l'Association des Villes et Régions pour la gestion durable des ressources

(ACR+), offre un panel d'initiatives, d'acteurs et de ressources sur l'approvisionnement circulaire.

- (En anglais) Le [projet Interreg ProCirc](#) a développé une série d'outils et partagé des bonnes pratiques en matière d'achats publics circulaires. Les outils portent notamment sur la réflexion du processus d'achat et la formulation des ambitions, sur le monitoring ou encore une boîte à outils avec diverses ressources utiles.

Analyse et formulation des besoins fonctionnels

- Pour réaliser une analyse des besoins, divers outils sont disponibles sur le [portail des marchés publics](#) du Service public de Wallonie ou sur la [plateforme collaborative](#) de la Commission européenne.
- Besoin d'un coup de pouce pour définir votre stratégie d'achat circulaire ? *Circular Flanders* a développé un [schéma](#) utile pour fixer les ambitions de celle-ci.
- Matrice de Kraljic : Cette méthode permet de classer les achats en fonction de leur importance stratégique et de la complexité du marché, aidant ainsi à prioriser les actions d'achats circulaires.
- Une analyse du cycle de vie (ACV) permet d'évaluer l'impact environnemental global des produits ou services, de la conception à la fin de vie. Ce type d'outil peut aider à mieux formuler les besoins, notamment en termes d'efficacité des ressources et de durabilité des produits.

Intégration de clauses circulaires dans le cahier des charges



Le [Helpdesk sur les achats publics](#) est disponible pour toutes questions relatives à l'insertion des clauses environnementales en ce compris circulaires ainsi que pour l'analyse selon les mêmes critères des offres reçues.

- Sur le [Portail des marchés publics en Wallonie](#), des outils sur les [achats publics responsables](#) sont publiés régulièrement avec des clauses et outils transversaux, notamment :
 - Un [Guide « pour l'intégration de clauses visant à réduire l'impact environnemental des emballages dans les marchés de fournitures »](#) : inclut des réflexions sur la prévention, la réutilisation, la conception avec des matériaux recyclés, recyclables ou biosourcés des emballages.

- Un [Guide « pour l'intégration de clauses responsables dans les marchés publics d'appareils électroménagers »](#) : intègre des clauses liées au reconditionnement de ces appareils, à la conception avec des matériaux recyclés, à la gestion de fin de vie mais également des exigences relatives à l'efficacité énergétique et à la garantie de la disponibilité de pièces détachées.
- Un [Guide « pour l'intégration de clauses responsables dans les marchés publics d'acquisition de véhicules »](#) : intègre de clauses liées au recyclabilité des batteries et la reprise en fin de vie.
- Un [Guide « pour l'intégration de clauses responsables dans les marchés publics liés à l'organisation d'événements »](#) : inclut des clauses sur la réduction de l'impact environnemental, la gestion des déchets, le réemploi, l'utilisation de matériaux recyclés et recyclables dans l'organisation d'un événement ainsi que l'utilisation d'un critère d'attribution lié au coût du cycle de vie.
- Une [fiche thématique sur l'intégration de clauses responsables dans les marchés d'équipements informatiques](#) : propose notamment une série de labels et des clauses sur les équipements électroniques reconditionnés et sur la reprise en fin de vie d'anciens équipements.
- Les [critères Green Public Procurement](#), créés par la Commission européenne, rassemblant notamment une série de critères durables volontaires, traduits en français, pour diverses catégories d'achats (nettoyage, informatique, restauration, mobilier, textiles, construction, etc.).
- De plus amples informations sur les labels disponibles sur le [site EcoConso.be](#).
- La [Clause verte](#) offre des inspirations en matière de clauses responsables et circulaires à insérer dans des marchés publics (site français).
- (En néerlandais) Le [MVO criteria tool](#) est l'outil flamand offrant des clauses responsables pour les marchés publics.

Trouver des opérateurs économiques

- Sur le site fédéral d'[E-Procurement](#) du BOSA, les entreprises enregistrées mettent à disposition une carte de visite et ainsi une description de leur offre. À l'aide de mots-clés, vous pouvez facilement rechercher dans leur description ce qui vous intéresse.
- [L'écosystème circulaire](#) rassemble des acteurs innovants circulaires wallons.
- Le [recueil](#) de fournisseurs de produits et services présents lors de la Rencontre Meet&Greet 2024, organisé par Circular Wallonia.

- Différents annuaires d'entreprises wallonnes se développent :
 - Un [annuaire de l'Économie Sociale](#).
 - Une [cartographie des infrastructures de lavage en Wallonie et périphérique](#) réalisé par le SPW ARNE.
 - Un [annuaire des acteurs de l'économie biosourcée](#).

economiecirculaire.wallonie.be

Contactez-nous

Cellule de coordination CW
economiecirculaire@spw.wallonie.be
SPW Economie Direction de la Politique Economique
SPW Secrétariat général Direction du Développement Durable

Éditeur responsable

Sylvie MARIQUE, Secrétaire générale – SPW
Place Joséphine-Charlotte, 2 – 5100 Jambes

Graphiste responsable

Möbius Business Redesign

Déport légal : D/2024/11802/180

ISBN : 978-2-8056-0662-5

Avril 2025

